



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prothésistes dentaires

Question écrite n° 47242

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire une nouvelle fois l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des prothésistes dentaires. Cette profession subit de plein fouet - au nom de l'idéologie du libre-échange défendue par le Gouvernement - la concurrence déloyale et sauvage du Sud-Est asiatique. Cette concurrence ne constitue pas un avantage pour le consommateur ni au plan du prix - le faible coût de fabrication ne lui est pas répercuté - ni au plan de la qualité du produit - élément essentiel s'agissant d'un problème de santé publique. Elle a par contre des répercussions très directes sur l'emploi d'un secteur fort de 5 500 entreprises et de 23 000 emplois. Les prothésistes dentaires demandent qu'une réglementation professionnelle définissant les droits et les devoirs des prothésistes dentaires soit mise en place. Ils souhaitent la transparence des prix, de l'origine des produits et des conditions de fabrication. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour répondre à ces demandes légitimes.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47242

Rubrique : Matériel médico-chirurgical

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 204